



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
COMMUNE DE TRESSIGNAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

N° D2026-67

L'an deux mille vingt-six, le 10 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Tressignaux, après convocation légale du 04 septembre 2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de Monsieur Fabien JOUSSE, Maire.

Présents : AOUNE Horida, BAILLY Philippe, CADIO Thierry, FARSY Sandrine, GUEMENE Julie, JOUSSE Fabien, LUCAS Roland, PELUS Lucile, PUILLE Maryse, TORMOS Henri, DUFLOT Lucile, JOUSSE Maëline, BLOUIN Xavier, VERNE Patricia et DAVID Thomas.

Absents : 0

Nombre de présents : 15 Procurations : 0

Secrétaire de séance : Horida AOUNE

AFFECATION DES RESULTATS DU CFU DU LOTISSEMENT DES FONTAINES

« Le Conseil Municipal »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe du lotissement Les Fontaines ;

Vu le résultat de la section de fonctionnement constatant un excédent de 104 628.20 €

Vu le solde de la section d'investissement constatant un résultat nul de 0 € ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	91 109,58	123 453,73	214 563,31
	Recettes réalisées (1)	B	90 412,81	130 751,96	221 164,77
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	33 518,65	77 483,05	111 001,70
	Dépenses réalisées (1)	E	32 821,88	73 988,13	106 810,01
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	57 590,93	56 763,83	114 354,76
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-57 590,93	47 864,37	-9 726,56
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	104 628,20	104 628,20
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	104 628,20	104 628,20

Considérant que l'assemblée délibérante a l'obligation d'affecter tout ou partie de l'excédent de fonctionnement en Résultat de fonctionnement reporté ;

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

DECIDE :

1 : **D'approuver les résultats** du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe du lotissement Les fontaines tels qu'ils se présentent :

- **Section de fonctionnement (résultat cumulé) : Excédent de 104 628.20 euros**

2 : **De fixer l'affectation du résultat** de fonctionnement comme suit :

- **Report à la ligne 002 (Résultat de fonctionnement reporté) en recettes de la section de fonctionnement du budget de l'exercice en cours : 104 628.20 €**

3 : **De charger** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Le Maire,
Fabien JOUSSE.

